Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

ID: 025-212505275-20210218-20210218_013-DE

DEPARTEMENT DU DOUBS

COMMUNE DE SAINT VIT 25410 SAINT-VIT

Séance du mois de février

ARRONDISSEMENT
DE BESANCON

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal

CANTON DE SAINT VIT

L'an deux mille vingt et un, le 18 février à 20 heures

Date de convocation :

11 février 2021

tion:

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER,

Maire

Date d'affichage :

Secrétaires : Anne BIHR, adjoint assistée de Patricia VALLY

24 février 2021

en exercice : 26

Nombre de conseillers Etaient présents :

ilient présents : Pascal ROUTHIER, Marie-France BARRAUX, Anne BIHR,

Valérie BORDY, Arnaud BOVIGNY, Sophie CHARRIERE, Martine COMPANT, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Nathalie MULENET, Dominique

NICOLIN, Alain OLIEL, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Jeanine VIENNET, Arnaud

VERDENET.

N°2021-02-013

Objet de la délibération :

MEDEF - convention action spécifique de parrainage 2021.

Résultat du vote

Absents excusés :

SIZINE Réjane

PRETRE Stéphane

Procurations:

Laurence CORNIER à Dominique NICOLIN

Carlos FONTINHA à Pascal ROUTHIER

Pour: 24 Contre: 0 Abstention: 0

Nombres de conseillers :

En exercice : 26 Présents : 22 Représentés : 2 Absents : 2 Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures,

l'assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 25 janvier. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc

approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de poursuivre l'action menée en direction des publics demandeurs d'emploi par le MEDEF, ayant pour objet de faciliter l'accès à l'emploi marchand des jeunes et des adultes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, il est proposé de renouveler la convention entre la commune et le MEDEF.

L'implication de la commune se définit par la mise à disposition gracieuse d'une salle permettant l'accueil pour une demi-journée par semaine afin de favoriser les rencontres demandeur d'emploi – parrains – structure porteuse – Medef territoires Francs-Comtois ainsi

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le



ID: 025-212505275-20210218-20210218_013-DE

qu'une participation à hauteur de 7 300 €uros, dont 5 110 €uros (70 %) dès la signature de la convention et un 2ème versement de 2 190 €uros (30 %) sous réserve de la production du bilan de l'action.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

✓ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le MEDEF.

Pour: 24 Contre: 0 Abstention: 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme,

Le Maire,